



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**

**SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 7 JUILLET 2021
À 14h00**

Date de la convocation : 29 juin 2021

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 1

Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à 14 heures 00, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle du conseil de la Mairie à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt et un par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM

Jean-Claude ALBERIGO – CCMPM

Michel NOIROT – CCVG

Philippe LAURERI – CCVG

Fabrice WERBER – Métropole TPM

Jean-Martin GUISIANO – CAPV

Guillaume GAUDIN – CCCV

Jean-Pierre ROUX – CCCV

Michel ARMANDI – CCMPM

Pouvoirs:

Madame Isabelle MONFORT donne pouvoir à Monsieur Fabrice WERBER

Monsieur Jeremie FABRE donne pouvoir à Monsieur Philippe LAURERI

Absents excusés :

Monsieur Roger ANOT – CCVG



**N° 32-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE REDUCTION DE L'ALEA INONDATION
SUR LA COMMUNE DE MEOUNES.**

Monsieur le Président expose :

Entre 2017 et 2019, le Syndicat a porté une étude fondatrice intitulée « *Etude hydraulique et hydrogéomorphologique sur le bassin versant du fleuve Gapeau et du Roubaud en vue de la réalisation de Plans de Prévention des Risques Inondation et d'un programme d'aménagement et de restauration du bassin versant du Gapeau* », sous la co-maîtrise d'ouvrage du SMBVG et de la DDTM du Var.

Cette étude, menée par le groupement EGIS-EAU – Sépia-Conseils (sous-traitance Geopeka et Géorives), a consisté à :

- Réaliser une étude hydraulique sur les principaux cours d'eau du bassin versant dont :
 - o Réalisation d'une étude hydrologique du bassin versant,
 - o Modélisation hydraulique 1D/2D des principaux cours d'eau (logiciel Infoworks ICM 2D),
 - o Production de cartographies hauteurs/vitesses pour différentes occurrences de crue (Q5 à Q « PPR »),
 - o Analyse de l'efficacité potentielle des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) pré-identifiées,
 - o Analyse de l'impact des ouvrages,
 - o Recensement des digues et systèmes d'endiguement potentiels.
- Réaliser une étude hydrogéomorphologique exhaustive du bassin versant permettant ainsi la mise à jour de l'Atlas des Zones Inondables (AZI).
- Réaliser une étude du ruissellement urbain sur les communes soumises à PPRI (Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Solliès-Pont, Hyères, La Crau, La Farlède et Pierrefeu-du-Var) :
 - o Modélisation 2D des écoulements de surface (logiciel PCSWWM),
 - o Production des cartographies hauteurs/vitesses et d'aléas.
- Réaliser une étude hydromorphologique des principaux cours d'eau du bassin versant dont :
 - o Etat des lieux et diagnostic morphologique des cours d'eau,
 - o Identification des pressions,
 - o Définition des enveloppes techniques des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF).

Ces différentes études ont permis :

- D'une part d'engager la révision des PPRI approuvés par anticipation en 2016 sur 7 communes et de réaliser le PPRI de Pierrefeu-du-Var,
- D'autre part d'établir le programme d'aménagement et de restauration, au stade Avant-projet sommaire (opérations de travaux intégrées dans le PAPI complet du Gapeau).

La prestation contient deux missions et deux options :

- Mission 1 : Expertise hydraulique, hydromorphologique, écologique du secteur d'étude intégrant la réalisation des relevés topographiques complémentaires si nécessaire et la réalisation d'une modélisation hydraulique du secteur d'étude
- Mission 2 : Programme d'aménagement et de restauration du secteur d'étude



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le



ID : 083-200046795-20210707-DELIB32_072021-DE

Objectifs :

- Mieux connaître les dysfonctionnements du cours d'eau
- Trouver des solutions de réduction de l'aléa inondation et d'amélioration des fonctionnalités des milieux aquatiques

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur du plus fort taux de participation possible.

Monsieur Michel Armandi demande qui subventionne le Syndicat.

Monsieur Patrick Martinelli répond que l'Agence de l'Eau ainsi que l'Etat dans le cadre du PAPI subventionnent mais que la Région aide de moins en moins.

Madame Châu Chretien rajoute que les études peuvent-être aidées jusqu'à 70% par l'Agence de l'Eau, l'Etat ne subventionne que dans le cadre du PAPI et que la Région s'est désengagée des PAPI.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir délibéré,

A L'UNANIMITE : 17 (12+5) voix POUR

SOLLICITE l'aide la plus importante possible.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette demande.

